



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

TRANS/AC.7/2003/1  
12 novembre 2002

FRANÇAIS  
Originale : FRANÇAIS  
et ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIC POUR L'EUROPE**

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la  
sécurité dans les tunnels (Sixième session, 21-  
22 janvier 2003, point no 4 de l'ordre du jour)

**Le rôle de la Commission dans l'amélioration de la sécurité des tunnels**  
(daté du 27 juin 2002)

Transmis par la Commission Européenne

Les accidents mortels dans le tunnel du Mont-Blanc (France/Italie) le 24 mars 1999, dans le Tauern tunnel (Autriche) le 27 mai 1999 et dans le tunnel du St Gothard le 24 octobre 1999 ont causé la mort de 62 personnes. Ces accidents ont augmenté la prise de conscience, aux niveaux local, national et européen, des autorités qui sont confrontées à l'augmentation de la fréquence du trafic dans la région sensible des Alpes.

La Commission est concernée par le problème et a annoncé dans son Livre blanc du 12 septembre 2001 : « La politique européenne des transports à l'horizon 2010 : l'heure des choix, COM (2001)370 », qu'elle préparerait une proposition de directive européenne sur une harmonisation des normes de sécurité minimales offrant un haut degré de sécurité pour les usagers des tunnels.

La proposition prendra en compte les éléments suivants :

- La proposition devrait s'appliquer à tous les tunnels de grande longueur du réseau trans-européen de transport
- Les rôles respectifs et responsabilités à différents niveaux (autorités nationales, organismes d'inspection, gérants de tunnels et services d'urgence) seront clarifiés ;
- Le niveau de protection offert par un tunnel dépend de plusieurs facteurs techniques et opérationnels qui seront tous considérés : équipements techniques, (appareils de ventilation et d'extraction des fumées, abris, galeries de sortie...), règles de roulage

(limitation du trafic, distance entre véhicules...), formation du personnel opérationnel pour gérer un accident majeur, organisation des secours, enfin information des usagers sur «comment réagir en cas d'incendie » et moyens de communication pour faciliter l'évacuation des usagers en cas d'incendie.

La proposition devrait être publiée dans le troisième trimestre 2002. Elle sera alors examinée par le Parlement européen et le Conseil, qui auront la responsabilité de son adoption. Par ailleurs, la Commission européenne a pris une série d'autres mesures liées à la sécurité dans les tunnels :

- Evaluation de la situation actuelle concernant l'analyse des accidents récents dans les tunnels et des derniers développements relatifs aux mesures de sécurité dans les tunnels ;
- Activités communes avec PIARC (Association Routière Mondiale) et l'OCDE en vue d'élaborer une méthodologie scientifique et objective pour évaluer les alternatives routières au transport de marchandises dangereuses dans les tunnels ;
- Soutien à la prise de conscience et à la création de compétence en matière de sécurité dans les tunnels, avec la production d'un dépliant et de deux vidéos sur «La sécurité et sur une conduite en toute sécurité dans les tunnels routiers » ;
- Soutien à plusieurs activités de recherche et développement via le 5<sup>ème</sup> Programme-cadre de recherche Subventions accordées à des mesures d'amélioration de la sécurité dans plusieurs tunnels routiers (notamment pour la réhabilitation du tunnel du Mont-Blanc) via le budget des réseaux trans-européens de transport.

Les mesures au niveau national et européen visent à s'attaquer directement aux besoins urgents pour améliorer la sécurité des tunnels. En outre, les récents incendies dans les tunnels soulèvent finalement la question de la durabilité des transports, notamment dans les zones sensibles. A ce sujet, la priorité absolue à moyen et long terme sera de construire et de rendre opérationnelles dès que possible de nouvelles liaisons ferroviaires, qui prendront en charge une partie du transport des marchandises par camions. La description d'une approche cohérente pour développer le transport de marchandises par rail est une des priorités majeures du Livre Blanc, qui contribuera largement à réduire les risques d'accident dans les tunnels.

---